

# La Poste n'occupera pas le local qui lui était destiné

« La Poste souhaite maintenir une présence postale dans le quartier de Champ-fleuri », indique la direction. Cette présence passerait par la création d'un relais poste chez un commerçant du quartier, « forme la plus adaptée » et « offrant une large amplitude horaire ». Mais des services en moins.

Au final et bien que le conseil municipal ait adopté à l'unanimité une motion en faveur du maintien du bureau de poste, la direction de la Poste ne souhaite pas investir et transférer son bureau dans le local face à la pharmacie que lui proposait l'Epareca (organisme public d'État). En cause, la baisse de la fréquentation (cinquante



**Le bâtiment sera détruit.**

Le DL/J.-F. S.

clients par jour) et un prix trop élevé. Mais les élus n'ont pas dit leur dernier mot. « Le maire peut ne pas donner son accord préalable pour valider le changement de statut », explique André Borne. « C'est faux. Si j'avais ce pouvoir, je l'aurai fait depuis longtemps », rétorque le maire.